

Règlement de l'espace public numérique

Préambule

L'espace multimédia s'inscrit dans le projet culturel de la bibliothèque.

Des ressources informatiques telles que la consultation d'Internet et l'utilisation d'outils bureautiques sont mises gratuitement à disposition pour les usagers.

Les bibliothécaires ne sont pas informaticiens, il ne sont pas formés pour répondre à toutes vos questions informatiques.

1. Conditions d'accès

L'accès est gratuit à tout usager inscrit à la bibliothèque

2. Accès aux ordinateurs

- L'*espace public numérique* est accessible dès l'ouverture de la bibliothèque et jusqu'à 30 minutes avant la fermeture.
- La mise à disposition d'un ordinateur se fait sur base du dépôt du Bibliopass.
- Aucun poste ne peut accueillir plus d'une personne à la fois, sauf accord des bibliothécaires.
- La durée de consultation est fixée à une heure. Une prolongation éventuelle est possible à condition que le poste ne soit pas demandé par un autre usager.

3. Règles d'utilisation

- En aucun cas, l'utilisation de l'*espace public numérique* ne peut perturber la tranquillité de la bibliothèque.
- Vous êtes seul responsable des sites et des documents que vous consultez et/ou téléchargez, ainsi que de l'usage que vous en faites.

- Vous vous engagez à respecter la législation en matière de droits d'auteurs ou de droits voisins, du droit à l'image ou encore du droit au respect de la vie privée.
- Vous vous engagez à ne jamais télécharger, envoyer, transmettre, mettre en ligne ou afficher tout contenu diffamatoire ou raciste, sexiste, attentatoire aux bonnes mœurs, à caractère violent ou pornographique, constitutif d'apologie des crimes contre l'humanité, de négation de génocides, d'incitation à la violence, à la haine raciale ou à la pornographie infantile.
- Vous ne pouvez en aucun cas modifier la configuration d'un ordinateur. En cas de malveillance, ces actes sont susceptibles d'entraîner votre exclusion de l'espace public numérique et/ou de la bibliothèque.

4. Téléchargements et impressions

- L'utilisation d'une clé USB ou d'un cd est autorisée pour les téléchargements légaux ou la lecture de documents.
- **Toutes** les impressions sont payantes selon le tarif en vigueur.
- Le téléchargement de films et vidéos n'est pas permis.

5. Respect des règles

- Vous êtes responsable du matériel que vous utilisez. Il est présumé avoir été reçu en bon état. Si ce n'est pas le cas, vous êtes tenu de le signaler directement.
- Les frais occasionnés par toute forme de dégradation vous seront imputés.
- A tout moment, votre écran peut être visualisé sur un écran de contrôle.
- En cas de non respect des règles indiquées, la bibliothèque se réserve le droit de procéder à des mesures d'exclusion temporaire ou définitive de l'espace public numérique, voire de porter plainte auprès des autorités compétentes.

Adopté par le conseil communal de la commune de Jette, le 12 juin 2012.